

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	37 (1892)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Mancœuvres des régiments d'infanterie combinés des Ire et II <sup>e</sup> divisions, avec armes spéciales : inspection des 1er et 5me régiments
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-348215">https://doi.org/10.5169/seals-348215</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Du 5 au 10 septembre, les deux divisions manœuvrant l'une contre l'autre, chacun des commandants de division étant laissé complètement libre de ses mouvements. Ils recevront simplement, le 4 septembre, les ordres suivants :

Ordre à la 31<sup>e</sup> division concentrée à Albi :

« L'ennemi se concentre à Castelnau-d'Albret. Faites-le reconnaître et marchez à lui pour le combattre et le rejeter vers le sud. »

Ordre à la 32<sup>e</sup> division concentrée à Castelnau-d'Albret :

« L'ennemi est signalé dans la direction d'Albi. Faites-le reconnaître et marchez à sa rencontre pour le combattre et le rejeter sur la rive droite du Tarn. »

La limite d'action de ces manœuvres sera une zone de 20 kilomètres de largeur dont l'axe passera par Castelnau-d'Albret, Puylaurens, Vielmur, Lautrec, Réalmont, Albi.

Le 11 septembre, repos.

Le 12 septembre, dislocation.

#### *Manœuvres Alpines.*

Les troupes des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée ont commencé dans les Alpes des manœuvres qui dureront jusqu'à la fin de septembre.

Les treize groupes alpins, composés chacun d'un bataillon de chasseurs à pied, d'une batterie de montagne et d'une section du génie, sont actuellement dans leurs cantonnements d'été où ils séjournent trois mois.

Les régiments d'infanterie subdivisionnaires des deux régions enverront chacun un bataillon cantonner dans les Alpes pendant 20 jours.

Les 55<sup>e</sup>, 157<sup>e</sup>, 158<sup>e</sup> et 159<sup>e</sup> exécuteront des marches-manœuvres de 10 jours dans le rayon des places fortes où ils tiennent garnison : Nice, Lyon et Briançon.

La 28<sup>e</sup> division exécutera des manœuvres de brigade entre Annecy et Chambéry, et la 29<sup>e</sup> aux environs de Nice.

La 27<sup>e</sup> division et la 30<sup>e</sup>, commandées par les généraux Lespiau et Quinot, opéreront l'une contre l'autre, sous les ordres du général Mathelin, commandant le 15<sup>e</sup> corps. Puis elles manœuvreront sous la haute direction du général Berge, gouverneur militaire de Lyon, membre du conseil supérieur de la guerre, dans le quadrilatère compris entre Montélimart, Nyons, Orange et Apt.

#### **Manœuvres des régiments d'infanterie combinés des I<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> divisions, avec armes spéciales.**

##### *Inspection des 1<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> régiments.*

Yverdon présentait samedi matin 16 juillet une animation extraordinaire ; dès 7 heures, les rues par où devaient arriver les

troupes étaient envahies par la population, désireuse d'assister à la cérémonie qui se préparait. De 7 heures 30 à 8 heures sont arrivés successivement les différents corps, tous propres et ne portant plus trace des deux journées passées à guerroyer par la pluie dans les montagnes de Ste-Croix.

Les troupes se sont réunies sur la place d'arme devant la gare ; elles étaient placées sur deux lignes tournant le dos à la gare ; la première ligne formée des six bataillons en colonne par pelotons, la seconde ligne formée par les quatre batteries d'artillerie ; malheureusement pour le coup-d'œil, l'escadron de dragons avait dû être licencié de grand matin, à Yverdon même, une partie de ces dragons ayant encore une longue route à faire pour rentrer chez eux.

A 8 h. 20, les fanfares réunies par régiment annonçaient l'arrivée du colonel brigadier Camille Favre, directeur des manœuvres, suivi des colonels Bois-la-Tour, Isler, Coutau et Bourgoz, des lieutenants-colonels Denz et Nicolet et de plusieurs adjudants. Il a passé une première fois au grand galop devant les lignes, puis une seconde fois au pas. La troupe avait bonne apparence et sa tenue était correcte.

Le colonel Favre a témoigné sa satisfaction pour la bonne volonté dont ont fait preuve les troupes pendant ces quelques jours de manœuvres sur un terrain difficile, surtout par le mauvais temps.

Le défilé devant M. l'inspecteur a eu lieu en face de l'Hôtel-de-Ville, sur la place où se trouve le monument Pestalozzi, que la foule a promptement envahie ; beaucoup de monde et de fraîches toilettes à toutes les fenêtres. L'infanterie a défilé la première, bannières déployées, en colonne par groupes, seule formation permise, la rue donnant accès à la place étant assez étroite ; l'artillerie a défilé au pas par sections, deux pièces de front suivies de leurs caissons. Les troupes marchaient d'un bon pas, les rangs bien alignés, et l'impression générale a été satisfaisante. Malheureusement les dragons n'ont pas pris part à ce défilé à cause de l'impossibilité de traverser au galop des rues étroites et pavées.

Après le défilé, chaque bataillon a regagné la place d'armes ; à 11 heures, les bataillons vaudois ont été licenciés sur place et les bataillons 13, 14 et 15 du 5<sup>me</sup> régiment ont été successivement embarqués dans des trains spéciaux qui les ont ramenés dans leurs foyers. L'artillerie est partie après le défilé pour Cossonay, où elle devait cantonner pour se rendre dimanche à Morges, où le matériel des batteries de Genève a dû être chargé sur wagons et les chevaux dirigés sur Bière pour le cours de répétition de l'artillerie de corps, qui doit commencer lundi ; les artilleurs genevois rentreront ce jour-là à Genève.

L'inspection a été favorisée par un beau soleil, tandis que les sommités du Jura, où se trouvaient encore la veille les troupes, demeuraient couvertes de nuages.

LAUSANNE, 20 juillet. — Les bataillons 1, 2, et 3 du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie et l'escadron de dragons n° 3 ont été licenciés samedi 16 juillet; les batteries vaudoises n°s 3 et 4 ont rendu leur matériel dimanche à Morges, et ont été licenciées à 3 heures.

Lundi 18 juillet à 9 heures du matin, sont entrés en casernes, à Lausanne, l'état-major du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie (lieut.-colonel Eug. Ruffy; adjudant lieutenant de Jung) et les cadres des bataillons 7 (major Decollogny; adjudant Auckenthaler), 8 (major Jaccard; adjudant capitaine Bornand) et 9 (major Grenier; adjudant Strehl).

La troupe est ainsi convoquée : le bataillon n° 7 à Yverdon, pour le 22 juillet; le bataillon n° 8 à Moudon, pour le 22 juillet; le bataillon n° 9 à Morges, pour le 21 juillet.

L'escadron de dragons n° 9 est entré en service à Yverdon, le 26 juillet.

L'artillerie du I<sup>er</sup> corps d'armée, sous le commandement du colonel Delarageaz, fait son cours de répétition à Bière du 18 juillet au 6 août. Elle comprend le régiment du lieut.-colonel F. Charrière de Sévery (batteries vaudoises n°s 5 et 6) et le régiment du major Mathys (batterie 11 de Neuchâtel et 12 de Berne). Les batteries vaudoises sont entrées au service dimanche, à Morges, où elles ont pris les chevaux des batteries 3 et 4.

Toutes ces troupes feront, dans les premiers jours du mois d'août, conjointement avec le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie (lieut.-colonel Courvoisier), des manœuvres à double action, très probablement entre Payerne et Yverdon. M. le colonel Thelin, commandant de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie, a la direction de ces manœuvres.

— YVERDON, 2 août. — Dimanche matin, à 8 heures, un culte militaire a eu lieu sur la place d'Armes, pour le bataillon 7. Un caporal du bataillon, M. Emery, ancien pasteur à Champvent, actuellement professeur de théologie à l'Université, officiait.

Lorsque paraîtront ces lignes, le bataillon 7 aura quitté Yverdon (il est parti mardi matin à 8 heures), pour prendre part aux manœuvres combinées qui auront lieu entre Yverdon et Payerne. Chacun, dit le *Peuple*, verra partir avec regret cette belle troupe, qui avait conquis toute l'estime de notre population.

Après avoir combattu mardi contre les bataillons 8 et 9, autour de Vuarrens, le bataillon 7 devait coucher ce soir-là à Orzens.

Dans la nuit de mardi à mercredi, Yverdon aura à loger les hommes et les chevaux des batteries de campagne 5 et 6 venant de Bière.

Mercredi matin, 3 août, de bonne heure, le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, lieutenant-colonel Courvoisier, fort de 2,745 hommes et 55 chevaux, qui aura couché la veille à Onnens, Champagne et Bonvillars, traversera Yverdon allant prendre ses cantonnements à Pomy, Cuarny et Démoret, où il couchera mercredi soir.

Ce régiment est composé des bataillons neuchâtelois 19 et 20, et 21 du Jura-Bernois.

DONNELOYE, 4 août.— Nous venons de jouir d'un brillant spectacle militaire, par un très beau temps. Il a été fourni par les manœuvres des régiments d'infanterie 7 et 3, des batteries de campagne 5, 6, 11, et 12 et de l'escadron de dragons 1, qui guerroyent ont lieu actuellement entre Yverdon et Payerne.

Dirigées par M. le colonel Thélin, commandant de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie, elles réunissaient en outre comme juges de camp MM. les colonels-brigadiers Delarageaz et Secretan, les instructeurs d'arrondissement et de première classe des deux divisions, Coutau, Isler, Bourgoz. De plus MM les colonels Ceresole et David ont suivi les opérations.

Le mardi 2 août a été un jour de concentration autour d'Yverdon, le régiment 7 (bataillons 19 et 20 de Neuchâtel et 21 de Berne) venant de Colombier sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Courvoisier, tandis que le régiment 3 (bataillons 7, 8 et 9 de Vaud) venant de Moudon et de Lausanne, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Ruffy ; les batteries venaient de Bière, sous les ordres du colonel Delarageaz, avec les lieutenants-colonels de Charrière et Marty.

Le mercredi 3 aout, la manœuvre a eu lieu entre Pomy-Cuarny et Cronay. Intéressant combat pour l'attaque des hauteurs de Chevressy par le régiment 3. Ce matin, jeudi 4 août, on s'est battu pour le passage de la Mentue à Donneloye et Mézery. Le 3<sup>e</sup> régiment, avec deux batteries, devait barrer la route au régiment 7, en prenant position sur la rive droite. Par un mouvement tournant bien conçu et exécuté le 7<sup>e</sup> régiment a passé le ravin à Bioley-Magnoux et s'est dirigé de là sur Prahins et les hauteurs de Donneloye et Mézery, d'où il a refoulé le corps de l'est vers la Mentue.

A Donneloye, après la manœuvre, le Conseil d'Etat du canton de Vaud en corps a offert un excellent déjeûner aux états-majors, qui a été le bienvenu.

Demain matin, vendredi 5 août, combat entre Aumont et Nuvilly. Après-midi, inspection dans les environs de Payerne. Samedi matin, licenciemment.

---

On lit dans le *Nouvelliste Vudois* du 10 août :

La commission chargée d'évaluer les dommages causés aux récoltes par la troupe pendant les récentes manœuvres, a terminé samedi son travail sur le territoire vaudois. Le *Peuple* dit que les indemnités à payer s'élèveraient à plus de 3000 fr. Il y aura, paraît-il, une aussi forte somme à payer dans le canton de Fribourg.

D'après le même journal, les prochaines manœuvres combinées des 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments d'infanterie (bataillons 4, 5 et 6, de Vaud, 22, 23 et 24 du Jura bernois), avec l'escadron de dragons n° 2, de Vaud, auraient lieu à la montagne, dans les environs de Ste-Croix. Les cours préparatoires commenceront vendredi 12 courant, à Moudon (bataillon 4), Yverdon (bataillon 5), Lausanne (bataillon 6).

L'escadron de dragons entre au service à Yverdon le 16 août.

Les bataillons bernois font leur service à Colombier et environ en même temps que ceux du canton de Vaud.

Le combat final, qui terminera ces manœuvres, dont la direction est confiée à M. le colonel-brigadier Edouard Secretan, aurait lieu entre Peney et Rances, dit-on, et l'inspection à Orbe.

M. le lieut.-colonel Sarrasin commande le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie et M. le lieut.-colonel de Vattenwyl le 8<sup>e</sup>.

## BIBLIOGRAPHIE

*Notes sur l'artillerie de campagne à tir rapide*, par Th. de Nordenfeld. 1<sup>re</sup> partie. Berger-Levrault et Cie, Paris 1892. — Une brochure in-8 de 53 pages.

Cette première partie s'inspirant des publications connues de M. le colonel Langlois sur l'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes, du général allemand Wille, du capitaine français Moch, du major italien Allason, d'instructions du général russe Gourko, conclut à la nécessité de l'emploi des canons à tir rapide, c'est-à-dire dont le tir n'est pas dérangé par le recul, et il décrit le système Nordenfeldt à cet effet pour les canons de campagne. Une 2<sup>me</sup> partie traitera des canons de montagne et des obusiers de campagne.

*Heure suisse et Heure de l'Europe centrale*. Une brochure in-8 de 22 pages. Lausanne, imprimerie Lucien Vincent 1892.

Dans ces 22 pages, nous avons le substantiel rapport adressé à la Société vaudoise des ingénieurs et architectes par une commission composée de trois ingénieurs, MM. le colonel Guillemin, Rochat, directeur de la Compagnie générale de navigation, major P. Manuel, ce dernier ayant fonctionné comme rapporteur. La question générale et son application à la Suisse ont été sciemment étudiées, et ces études aboutissent aux conclusions ci-après qui ont été admises à l'unanimité par la Société dans sa séance du 28 mai 1892 :

« La Société vaudoise des ingénieurs et architectes considérant :

» 1<sup>o</sup> que l'*unification* de l'heure est réalisée en Suisse depuis longtemps ;

» 2<sup>o</sup> que le système des *fuseaux horaires* n'est admis en Europe que par quelques nations pour le service des transports par chemins de fer, et par un petit nombre de pays pour les services publics et la vie ordinaire ;

» 3<sup>o</sup> que la rigidité de ce système, qui doit se plier aux limites politiques des Etats, n'exclut pas l'introduction de *demi-fuseaux* ; qu'en pratique l'heure de Berne est la même, à un quart de minute près, que celle du demi-fuseau situé entre les fuseaux central et occidental européens ;